

« PARTAGER, C'EST DANS NOTRE CULTURE »



Programme de bourses d'études - Édition 2017

Objectif

La Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville a à cœur la réussite scolaire et souhaite encourager les élèves et étudiants à maintenir leurs efforts pour atteindre leurs objectifs afin de devenir des citoyens actifs dans la société québécoise et engagés au sein de leur communauté. Ce programme annuel de bourses d'études ne vise donc pas qu'à reconnaître l'excellence, mais aussi **les efforts et la persévérence des élèves** et des étudiants qui maintiennent un bon rendement scolaire tout en s'engageant bénévolement au sein de leurs milieux scolaire et communautaire (engagement social, culturel, sportif, religieux, etc.).

Bourses offertes

Vingt (20) bourses d'études, qui totalisent 14 000 \$, seront remises à des élèves et étudiants méritants. Le montant des bourses varie selon le niveau d'études. Les bourses seront confirmées aux récipiendaires en avril et remises à une date qui sera confirmée ultérieurement.

Niveau secondaire

- 2 bourses de 500 \$ au 1^{er} cycle
- 2 bourses de 500 \$ au 2^e cycle

Jeunes adultes (16 ans et plus) qui étudient à temps partiel ou temps plein en vue d'obtenir un DES ou réussir les cours préalables à un cours professionnel

- 2 bourses de 500 \$

Formation professionnelle (DEP et AEC)

2 bourses de 500 \$

Niveau collégial

- 4 bourses de 750 \$ en formation technique
- 4 bourses de 750 \$ en formation pré-universitaire

Niveau universitaire

- 4 bourses de 1 000 \$ au 1^{er} cycle (certificat ou baccalauréat)

Conditions d'admissibilité

- Être membre en règle de la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville.
- Être âgé de moins de 30 ans.
- Étudier à temps plein * dans un programme d'études dispensé par un établissement d'enseignement public ou privé reconnu par le ministère de l'Éducation.

* La catégorie « Jeunes adultes qui étudient en vue d'obtenir un DES » s'adresse également aux élèves inscrits à temps partiel ou à la formation à distance.

Critères de sélection

Le jury, composé d'administrateurs élus et de représentants de la direction générale, est nommé par la Caisse pour évaluer chaque

candidature à partir des critères de sélection suivants :

- dossier scolaire (performance académique, maintien et amélioration)
- engagement bénévole dans les milieux scolaire et communautaire.

Règlements

- Le choix du jury est sans appel.
- Le jury se réserve le droit de ne pas distribuer toutes les bourses si le nombre de candidatures est insuffisant ou que les exigences ne sont pas rencontrées dans les dossiers soumis à son attention.
- Les récipiendaires d'une bourse acceptent que leur nom et photo soient utilisés par la Caisse pour la promotion de sa distinction coopérative auprès des membres et du grand public.
- Sur demande, les récipiendaires devront fournir une preuve qu'ils sont toujours aux études à temps plein au moment de recevoir leur bourse en argent.
- Les employés ainsi que les enfants et toute personne qui vit sous le toit des employés et des dirigeants de la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville ne sont pas admis.

Inscription

La date limite d'inscription est le vendredi 17 mars 2017 à 16 heures. Le formulaire d'inscription et le règlement sont disponibles:

- sur le site internet de la Caisse, à l'adresse suivante :
www.desjardins.com/caissetheresedeblainville

Le formulaire peut être rempli électroniquement (à l'écran) puis imprimé, ou imprimé et rempli à la main.

PROCÉDURES ET PIÈCES À L'APPUI

- Remplir et signer le formulaire d'inscription.
- Rédiger et annexer au formulaire d'inscription un court texte (maximum 500 mots) dans lequel vous exprimez les raisons pour lesquelles votre candidature devrait être retenue.
- Annexer la photocopie de vos relevés de notes ou bulletins (les résultats des deux dernières années scolaires complètes).
- Pour les étudiants de niveaux collégial et universitaire, joindre une photocopie du formulaire d'inscription de la session en cours ou de l'horaire de la présente session.
- Annexer, pour chacun de vos engagements bénévoles, une lettre de référence ou de confirmation qui provient d'un représentant de l'organisation ou un document qui confirme cet engagement.
- Ne présenter AUCUN autre document.

NOTE : Les dossiers incomplets ne pourront être évalués par le jury de sélection.

Le dossier de mise en candidature, incluant le formulaire dûment rempli et toutes les pièces à l'appui, doit être déposé à l'accueil du siège social de la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville situé au 201 boul. Labelle, Sainte-Thérèse, ou acheminé par courrier **au plus tard, le vendredi 17 mars 2017 à 16 heures**, à l'adresse suivante :

Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville
Service Communications et marketing
201, boulevard Labelle
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 2X6

Pour toute précision ou information complémentaire : 450 430-6550.